

## BPF Cosmétiques

# Nouveau programme 2008

L'Institut de Formation de l'Industrie Cosmétique (IFIC) organise un cycle de journées de formation relatives aux Bonnes Pratiques de Fabrication des produits cosmétiques.

Cette nouvelle formation BPF Cosmétiques est immédiatement **opérationnelle**.

Après un **rappel réglementaire** (la norme BPF NF ISO 22716 occupera une place centrale dans le futur Règlement cosmétique européen), la première demi-journée comprend l'intervention d'un **inspecteur** (de l'AFSSAPS ou de la DGCCRF) qui vous expliquera les **modalités d'une inspection des BPF pour les produits cosmétiques**.

La seconde **demi-journée** a une vocation pratique, avec des **ateliers** dédiés aux trois principaux domaines d'activité au sein de vos usines. Vous pourrez vous **exercer** à l'élaboration d'un **plan d'actions** de mise en conformité aux BPF.

Cette formation vient compléter la formation 2007, en apportant les éléments nécessaires à une mise en œuvre **pragmatique** et **efficace** des BPF.

A l'issue de cette journée, vous disposerez de tous les outils pour mettre en œuvre les BPF Cosmétiques. Ne manquez pas cette formation indispensable.

Cette journée s'inscrit dans le Programme National de Formation réalisé avec l'appui et le soutien de la **Direction Générale des Entreprises** (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi - convention n° 07 2 90 6095).

Le bulletin de pré-inscription à cette formation est à retourner par courriel à [ific@febea.fr](mailto:ific@febea.fr) ou par télécopie au 01 56 69 67 18.

Les lieux et dates des journées de formation prévues pour le Programme National de Formation 2008 sont les suivants :

- Rennes : 24 avril
- Toulouse : 22 mai
- Paris : 5 juin
- Nancy : 10 septembre
- Lyon : 16 octobre
- Aix : 18 novembre
- Orléans : 4 décembre
- Paris : 10 décembre

**BPF Cosmétiques****Nouveau programme 2008****Bulletin de pré-inscription****Renseignements généraux**

NOM, Prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
Code Postal - Ville: .....  
Fonction : .....  
E-mail : .....  
Téléphone : .....

**Souhaite se pré-inscrire\* pour la formation BPF Cosmétiques qui se tiendra à**

- Rennes : 24 avril 2008  
 Toulouse : 22 mai 2008  
 Paris : 5 juin 2008  
 Nancy : 10 septembre 2008  
 Lyon : 16 octobre 2008  
 Aix : 18 novembre 2008  
 Orléans : 4 décembre 2008  
 Paris : 10 décembre 2008

\* Vous recevrez, par e-mail, le bulletin d'inscription définitif.

**Droits d'inscription - Prix dégressifs**

Les droits d'inscription incluent la formation, les documents pédagogiques, le déjeuner, les collations (pauses-café).

A partir de trois participants à la même session de formation, chaque entreprise bénéficiera du tarif dégressif suivant :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> inscriptions : 450 euros HT  
3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> inscriptions : 400 euros HT  
6<sup>ème</sup> inscription et plus : 350 euros HT

**Merci de retourner le document complété à [ific@febea.fr](mailto:ific@febea.fr) ou par télécopie au 01 56 69 67 18.**

**BPF Cosmétiques****Programme de la journée**

9h00	<b>Accueil</b>
9h30 - 9h45	<b>Introduction</b>
9h45 - 10h00	<b>Rappel sur les principes et objectifs des BPF pour les produits cosmétiques</b>
10h00 - 10h30	<b>Etat d'avancement de la réglementation</b>
10h30 - 11h15	<b>Les modalités d'une inspection cosmétique : le volet BPF</b>
11h15 - 11h30	<i>Pause</i>
11h30 - 12h30	<b>Approche méthodique pour la mise en œuvre des activités décrites dans les BPF</b> <b>L'exemple de la réception des matières premières</b>
12h30 - 13h30	<i>Déjeuner (sur place)</i>
13h30 - 15h00	<b>Ateliers pratiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>La fabrication</b></li><li>▪ <b>Le conditionnement</b></li><li>▪ <b>Le laboratoire de contrôle de la qualité</b></li></ul>
15h00 - 15h15	<i>Pause</i>
15h15 - 17h00	<b>Restitution / Discussion</b>
17h00 - 17h30	<b>Autres aspects</b>
17h30 - 18h00	<b>Conclusions</b>

Cette formation est structurée autour de plusieurs axes : réglementaire, technique et opérationnel, afin de faciliter la mise en place, dans l'entreprise, des BPF pour les produits cosmétiques. Elle est conçue sous forme interactive, pour permettre de poser toutes questions aux intervenants.

Une documentation détaillée et spécifiquement conçue pour cette journée est remise en début de séance (le programme, le diaporama avec ses éléments bibliographiques et la liste des participants).

Chaque participant est tenu de signer une fiche de présence.

Au terme de la journée, une fiche d'évaluation est remplie par chaque participant.

Enfin, un suivi est organisé, de manière à ce que des réponses soient apportées à des questions qui n'auraient pas été abordées durant la journée de formation.

## BPF Cosmétiques

### Actions en entreprise

La Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, consciente de l'impact pour les entreprises cosmétiques de la publication du texte NF EN ISO 22716 relatif aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), a apporté son soutien à l'industrie cosmétique en organisant un Programme National de Formation en 2007 et 2008.

Ce programme a été construit en collaboration avec les experts de l'**industrie** et des **autorités de contrôle** (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé - AFSSAPS, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes - DGCCRF).

La mise en place de ce programme, échelonnée sur deux ans, a été confiée à l'IFIC (Institut de Formation de l'Industrie Cosmétique, filiale de la FEBEA). Il est destiné à toutes les entreprises du secteur, comporte des séminaires organisés dans toute la France et des **actions en entreprises**.

Toutes ces actions poursuivent le même objectif : **aider l'entreprise à se mettre en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication**.

#### Le diagnostic BPF

Il permet aux entreprises cosmétiques de **réaliser un état des lieux de leur situation** par rapport aux exigences décrites dans le texte NF EN ISO 22716 publié par le Comité Européen de Normalisation (CEN) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Le diagnostic BPF est réalisé grâce à un **questionnaire validé par la Direction de l'inspection et des établissements de l'AFSSAPS**.

Ce diagnostic n'est pas assimilable à un audit. Il en constitue la première étape et permet d'obtenir une "photographie" de l'entreprise. Il permet d'identifier les **points de conformité** et les **points à modifier**.

L'expérience montre que, sur bien des points, l'entreprise est capable par elle-même d'apporter des solutions pour être en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication.

Mais elle ne peut pas corriger tout en même temps. Il lui est donc nécessaire de se donner des priorités. Pour cela, les résultats du diagnostic sont reportés par l'IFIC dans une "échelle de criticité" comportant six niveaux.

#### La mise à niveau du personnel

Il s'agit d'un point fondamental dans la mise en place des Bonnes Pratiques de Fabrication.

Les actions proposées concernent :

- **l'identification des besoins de l'entreprise** en matière de formation du personnel, grâce à un **questionnaire** bâti sur la même logique que celui utilisé pour les diagnostics,
- la mise en place d'un **programme de formation adapté**, destiné à **l'ensemble** du personnel du site de production, en l'occurrence, l'encadrement, les agents de maîtrise, les employés.

L'IFIC vous accompagne dans ces démarches. N'hésitez pas nous contacter pour tout complément d'information (ifc@febea.fr ou 01 56 69 67 45)